

6-7 EDOUARD VII, A. 1907

Considérant qu'ils ne réclament pas plus que ce qui a déjà été accordé à leurs compagnons d'infortune de la Nouvelle-Ecosse et moins, sans doute, que ceux qui se sont établis au Nouveau-Brunswick, vos pétitionnaires ont la ferme confiance qu'on agréera leur requête; ils désirent seulement se voir dans la même position que les colons de l'île du Cap-Breton. Ils espèrent qu'un souverain gracieux, père de tout son peuple, ne tolérera pas de distinction entre des citoyens placés dans les mêmes circonstances de prescription, de confiscation et de condamnation à mort, et qui ont été invités à entrer dans le service public et à épouser la cause royale sur les mêmes assurances de protection et les mêmes offres bienveillantes de récompense, laissant les colons, dans un cas, bénéficier des bienfaits de la constitution anglaise et, dans l'autre, les assujettissant aux pénibles charges de la tenure et des lois françaises.

A cause de l'immense étendue de ce territoire, situé le long d'une voie de communication très importante, et qui non seulement sert de canal au commerce des pelleteries, mais se trouve habité par des nations sauvages qui ont soutenu la cause royale, il est de la plus grande importance de protéger, de développer et d'étendre ces établissements non seulement parce qu'ils protégeront et favoriseront au plus haut degré le commerce, mais parce qu'ils conserveront à Votre Majesté l'alliance des sauvages.

Les États-Unis, bien pénétrés de cette idée, ont déjà manifesté leur dessein de nous supplanter dans l'amitié des sauvages et à moins qu'on ne réagisse, les intérêts anglais avec ces nations diminueront très rapidement. Nous croyons humblement que rien ne contribuerait plus à contrecarrer les projets américains que l'établissement d'un système libéral de tenure, de lois et de gouvernement dans le nouveau district; ce serait le meilleur facteur de son progrès et de son agrandissement et tandis qu'il inciterait les aventuriers eux-mêmes aux plus vigoureux efforts il engagerait et encouragerait l'immigration à se diriger de ce côté. De fait, à l'exemple des habitants actuels qui demeuraient principalement avant la révolution dans le pays appelé aujourd'hui les États-Unis, les nombreux parents qu'y comptent ces habitants, par leur attachement à Votre Majesté, leur ancienne prédilection envers le gouvernement britannique, leur aversion du régime républicain sous lequel ils vivent, aussi bien que par leurs affections ou liens de famille, seraient fortement poussés à émigrer vers cette nouvelle colonie. Au cas où Votre Majesté daignerait gracieusement donner sa protection royale à ce district, nous avons la confiance que, dans la lutte pour gagner la faveur des sauvages Votre Majesté aurait certainement l'avantage, non seulement à cause de l'influence exercée par plusieurs de vos requérants sur ceux-ci, mais parce qu'une foule de colons actuels ont longtemps vécu en amitié et dans l'échange de bons procédés avec eux, partageant les mêmes dangers et combattant pour la même cause, et que cette première amitié pourrait être préservée et devenir permanente au moyen de relations familières et constantes avec les fidèles sujets de Votre Majesté.